



Fiche d'inscription Saison 2023 / 2024

Cadre réservé au Club

Catégorie :

U11 - U13 - U15 - U18 - U21
S1 - S2 - S3

N° de Licence :

..... /

Fiche validée le :

.. / .. /

NOM / Prénom :

Date de naissance et lieu de naissance : .. / .. / .. à

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Email :

Personne à prévenir en cas d'accident (veuillez préciser un numéro de téléphone)

.....
.....

Le Club « Les Archers de Torcy » est une Association Sportive (type Loi 1901) affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc sous le numéro 0877028.

Le Club désire diffuser sur son site Internet (<http://www.torcy-archerie.fr>) des textes, de l'information, des photos sur la vie du Club. Ce Site est enregistré à la C.N.I.L. Il peut également diffuser ces éléments sur son compte Facebook.

Vous pouvez vous opposer à la diffusion de photographies vous représentant ou représentant votre enfant mineur. Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (articles 34 et suivants de la loi du 6 janvier 1978). Pour exercer ces droits, merci de contacter les dirigeants du club.

Je, soussigné (Nom et prénom d'un parent pour les mineurs) déclare :

- Avoir pris connaissance de l'existence d'une assurance complémentaire et de la possibilité qui m'est donnée de ne pas prendre l'assurance individuelle accident proposée par la F.F.T.A (article 38 de la Loi sur le Sport – voir obligations F.F.T.A.),
- Accepter les conditions d'adhésion – voir page 2,
- Avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Club et m'engage à le respecter,
- Etre informé que la prise en charge des archers mineurs est effective à l'arrivée sur le pas de tir et durant les horaires de l'entraînement.

L'Archer

Le responsable de l'Archer
Mineur

Fiche validée par le Président du Club
(cachet du Club, date & signature)

La validation de cette fiche de renseignements entraînera l'édition de votre Licence 2024.

Celle-ci vous sera adressée directement par voie électronique !

Nota Bene : La prise de médicaments contenant des substances dopantes doit être validée par une Autorisation d'Utilisation à des fins Thérapeutiques par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.
Vous retrouverez tous les renseignements sur le site <http://www.ffa.fr> , rubrique Santé et Tir à l'arc.

Conditions d'adhésion

Tout manquement répété au règlement intérieur ou aux règles de sécurité entraînera une sanction allant : d'une interdiction temporaire d'accès aux infrastructures, à un renvoi définitif de l'association.

Je, soussigné, en m'inscrivant au club de tir à l'arc Les Archers de Torcy, m'engage à respecter les points suivants :

»→ Respecter les règlements d'accès aux pas de tir intérieurs et extérieurs, et signer la charte du Club dont une copie me sera remise après signature.

»→ Si je suis novice, je m'engage à participer à la formation obligatoire dispensée par les entraîneurs au cours de l'année, selon les horaires définis en début de saison sportive.

»→ Si je loue du matériel, je m'engage à en prendre soin et à le restituer en bon état au plus tard le 21 septembre 2024.

En cas de détérioration ou de perte, je suis conscient que la caution fixée à 250 € sera encaissée par le club au-delà de cette date.

»→ Je participe à la vie du club dans la limite de mes possibilités :

- J'assiste à l'Assemblée Générale ou je m'y fais représenter,
- J'aide à l'organisation des compétitions réalisées par le club,
- Je participe aux concours ou animations internes,
- Je participe à la fête annuelle du club,
- Je participe aux différents travaux d'entretien des installations (réparation de cible, du matériel...),

»→ Je réponds aux courriers du Club adressés par voie postale ou électronique.



Signature

Annexe : à conserver

Détail de la cotisation (licence, assurance et adhésion) Saison 2024

Veillez entourer les formules et forfaits retenus pour l'archer.

- (A) = montant total de la licence (assurance comprise). Somme attribuée à la FFTA.
(B) = montant de la part de fonctionnement du Club
(C) = montant de la part du Club après déduction faite aux archers de la même famille et vivant sous le même toit. Ce montant s'applique à partir du second archer inscrit.

	Licence (A)	Part Club (B)	Part Club « Famille » (C)	TOTAL (A+B)	TOTAL (A+C)
U11 - Poussin (-10 ans)	23 €	65 €	45 €	88 €	68 €
U13/U15/U18/U21 - Jeune	52,50 €	65 €	45 €	117,50 €	97,50 €
Senior - Adulte compétiteur	74,50 €	65 €	45 €	139,50 €	119,50 €
Senior - Adulte loisirs	62,50 €	65 €	45 €	127,50 €	107,50 €

Locations / Achats : *(espèces ou chèque(s) différent(s) de la cotisation versée au Club)*

- Location Arc d'initiation → 35 €
- Location Arc de Perfectionnement → 80 €
- Achat Kit Archer (1 carquois, 6 flèches, 1 protection-bras, 1 dragonne, 1 palette) → 65 €
- Option Achat Kit Archer : 1 Plastron → 10 €
- Flèches supplémentaires pour le kit (débutants uniquement) → 6 € la flèche
- Badge ou distinction obtenu → 2,50 € pour les flèches / pass'archer ; 2 € pour les écussons *(le 1^{er} niveau de chaque distinction est offert par le Club)*
- T-shirt officiel à l'effigie du club → 10 € pour les enfants ; 20 € pour les adultes

A noter :

- *La participation aux manifestations officielles ou ludiques nécessite une tenue réglementaire :
⇒ soit la tenue du club (polo ou T-shirt officiel, bas noir ou blanc, uni),
⇒ soit être habillé totalement en blanc (tenue dite « fédérale »)*

Documents à fournir (tout dossier incomplet sera refusé) :

- ❑ Fiche d'Inscription Saison 2023/2024 complétée et signée
- ❑ Original d'un Certificat Médical de « non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition » daté de moins de deux mois
- ❑ Certificat de Radiation pour tous Clubs/Compagnies précédents si différents des ARCHERS DE TORCY
- ❑ Le Règlement de l'adhésion (chèque libellé à l'ordre de LES ARCHERS DE TORCY)